

COMPTE RENDU

FNTE
la
cgt

www.fnte.cgt.fr

CSA-R DGA du 27/09/2023

Un Délégué général absent ! un Directeur adjoint qui s'en va au bout d'une heure ! une Directrice technique présente alors que non prévue sur la liste des « invités » et donc installée en bout de table à côté des organisations syndicales (la **CGT** en l'occurrence)! tout cela n'augurait rien de bon pour le déroulé de ce CSA-R DGA exceptionnel consacré à la transposition de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie aux ICT (T-ICT et IC-ICT) et montre à quel point le Délégué se sent impliqué !

Après un rappel des enjeux, un nouveau projet de classification des emplois de la Fonction technique (non discuté en GT ICT) nous est présenté, un effort a été fait pour redistribuer les emplois à partir de la classe F11 dans les classes supérieures mais cela reste à étudier de plus près. La Directrice technique (qui pour rappel n'était pas prévue sur la liste ...) par ces commentaires a permis d'éclaircir certains points restés obscurs jusqu'à présent. Concernant les métiers hors fonction technique, des échanges sont en cours, d'ici mi-octobre nous devrions disposer d'une classification stabilisée.

Le second point abordé était le projet de décret du futur quasi-statut des ICT et qui doit être soumis au vote au prochain CSA-M du 5 octobre. Comme mentionné dans sa déclaration liminaire, la **CGT** a réitéré sa demande que soit retiré dans l'article 1 du projet (*Les dispositions du présent décret s'appliquent aux ingénieurs, cadres technico-commerciaux et techniciens recrutés, par le ministère des armées, par contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les domaines ...*) la mention « *par contrat à durée déterminée* » qui permettrait à la DGA de replonger les ICT dans la précarité comme cela l'était auparavant! Pour la **CGT** cela serait inadmissible après avoir obtenu après de difficiles négociations, la CDIisation de tous les ICT à partir de 2017.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr



CSA-R DGA du 27/09/2023

Concernant les autres articles du projet de décret, une réécriture est à prévoir si l'on veut vraiment que les ICT soient protégés !

Un CSA-R qui laisse un goût amer à moins de 3 mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention tant il reste à faire.

Un GT ICT est prévu le 12 octobre, espérons que la lumière soit au bout du tunnel car pour l'instant pour les ICT l'avenir s'annonce plutôt sombre.



263, rue de paris Case 541 93515 Montreuil Cedex
T : 01 55 82 89 00 Fax : 01 55 82 89 01 M : trav-etat@cgt.fr

